

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2188-2-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 11 décembre 2023, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2188-2-2023 modifiant le règlement 2188-2021 concernant la prévention des incendies.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 14 décembre 2023.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier